

Loi immigration : accord au Sénat entre la droite et les centristes

Par La Croix (avec AFP), le 7/11/2023 à 08h15

Les sénateurs Les Républicains et leurs alliés centristes ont trouvé mardi 7 novembre un « accord » sur la mesure phare du projet de loi immigration, celle sur les régularisations de travailleurs sans papiers dans les métiers en tension, ouvrant la voie à une adoption du texte au Sénat.



Les sénateurs Les Républicains et leurs alliés centristes ont trouvé mardi 7 novembre un « accord » sur la mesure phare du projet de loi immigration, celle sur les régularisations de travailleurs sans papiers dans les métiers en tension, ouvrant la voie à une adoption du texte au Sénat, a annoncé le groupe LR.

Loi immigration : l'article 3 sur les « métiers en tension » peut-il créer un appel d'air ?

Ce « *compromis* » entre les deux groupes de la majorité sénatoriale prévoit la suppression de l'article 3 qui permettait l'octroi d'un titre de séjour pour les travailleurs sans papiers dans des secteurs en pénurie de main-d'œuvre, ligne rouge de la droite. Mais également l'ajout à venir de mesures législatives visant à « *encadrer* » le « *pouvoir de régularisation des préfets* », une demande des centristes.

« *Il y aura donc bien un article régularisation pour les travailleurs en tension et c'est une très bonne chose* », estime une source au sein du ministère de l'intérieur.

Immigration : le Sénat commence à durcir le droit des étrangers

« *Cet accord devrait permettre au Sénat de voter son propre texte, qui modifie en profondeur la version présentée par le gouvernement* », a expliqué Bruno Retailleau, président du groupe LR, dans un communiqué.

« *On a trouvé un compromis pour une accroche législative* » sur les régularisations dans les métiers en tension, a confirmé Hervé Marseille. « *Il était important qu'on vote un texte au Sénat, sans quoi tout ce que nous aurions fait ici aurait été perdu. Cela aurait été très dommageable. On facilite l'atterrissage (du texte) à l'Assemblée nationale* » à partir du 11 décembre.

Compromis

Ce compromis satisfait les deux camps de la majorité à la chambre haute, qui peinaient ces derniers jours à accorder leurs violons.

Immigration : le casse-tête politique du gouvernement

De nouveaux amendements, dont la rédaction reste encore à peaufiner, seront déposés sur ce dossier sensible des régularisations d'immigrés dans les métiers en tension, chiffon rouge de la droite mais « *principe de réalité* » pour le gouvernement et le groupe centriste au Sénat.

Ils auront pour objet de modifier les critères prévus par la circulaire « *Valls* » de 2012 qui régit déjà cette « *admission exceptionnelle au séjour* », en vue de les durcir.

Les préfets, qui en sont responsables, « *auront désormais l'obligation de vérifier, non seulement la réalité et la nature des activités professionnelles de l'étranger, mais aussi son insertion sociale et familiale, son respect de l'ordre public, son intégration à la société française* », détaille Bruno Retailleau.

Loi immigration : peut-on vraiment maîtriser les flux migratoires ?

« *Il ne s'agira en aucun cas d'un droit automatique et opposable, mais d'une possibilité accordée au cas par cas et seulement pour une durée d'un an* », poursuit le patron de la droite sénatoriale.

Cette disposition, probablement intégrée à travers un article additionnel détaché de l'article 3, permet au groupe centriste d'avoir « *l'accroche législative* » qu'il souhaitait, là où LR militait initialement pour une absence pure et simple de mesures de régularisation de sans-papiers dans le texte de loi.

La Croix (avec AFP)